

Présentation du PNDS

Le Parc National du Delta du Saloum (PNDS) a été créé par décret N°76-0577 du 28 mai 1976 et couvre une superficie de 76.000 hectares. Il est situé entre la latitude 13° 35' et 14° 15' Nord et la longitude 16° 03' et 16° 05' Ouest et se localise au centre-ouest du Sénégal, au sud de la petite côte. IL est à cheval entre les régions de Fatick et de Kaolack. Il est limité à l'ouest par l'Océan Atlantique, à l'est par les îles du Saloum et de Bétenti qui sont de part et d'autre de l'île poutak, au sud par la frontière gambienne et au nord par Fleuve Saloum. Ainsi, il occupe la partie estuarienne du bassin hydrographique du Sine-Saloum, du Diomboss et du Bandiala et se limite à la frontière gambienne. L'objectif de création du parc est la conservation d'un échantillon représentatif d'un écosystème deltaïque.

1. Valeurs

Le PNDS est la seule aire protégée du pays renfermant au moins trois écosystèmes particuliers constituant un enjeu fondamental pour la conservation de ce site naturel, culturel et historique exceptionnels de par les différentes fonctions qu'il joue et remplit. La présence d'un réseau de plan d'eau liée à la présence de nombreuses vasières bordées par une végétation particulière de mangroves dont 6 espèces de palétuviers sont présentes. Ces vasières inondent temporairement une vaste superficie du parc qui, au moment du retrait des eaux devient une zone d'alimentation des oiseaux. Le PNDS est caractérisé par trois milieux écologiques :

- **Ecosystèmes et Paysages**

Ecosystème terrestre: Une partie continentale où se succèdent différentes formations végétales allant de la forêt claire à la savane herbeuse;

Ecosystème estuarien: Une frange côtière essentiellement occupée par des estuaires, des îlots et l'une des plus importantes forêts de mangroves de la sous-région ouest africaine. On note aussi 3 bras principaux : Saloum, Bandiala et le Diombos

Ecosystème marin: Une partie maritime domaine de prédilection des mammifères marins, des poissons et d'autres espèces inféodées.

Le parc renferme :

- 1) Une diversité spécifique importante
 - ✓ 114 espèces de poissons appartenant à **52** familles y ont été identifiées
 - ✓ 34 mammifères terrestres;
 - ✓ Plus de 200 espèces d'oiseaux;
 - ✓ 188 espèces végétales représentant 9% des plantes supérieures du Sénégal
- 2) Quatre espèces menacées
 - ✓ le Dauphin à bosse observé dans le Bandiala, Diombos, Bolong Djinack etc ;
 - ✓ le Lamantin observé à Poutack, Betenty, Djinack etc ;
 - ✓ Colobe bai observé dans la Forêt de Fathala ;
 - ✓ 4 espèces de tortues marines, Tortue verte observée à l'herbier de Fanion, de Bétenty ;

Le PNDS est l'un des rares milieux qui continue d'héberger des espèces menacées comme le Lamantin (*Trichechus senegalensis*) et deux variétés de dauphins (*Delphinus delphus*, *Delphinus*).

- 3) Oiseaux reproducteurs : Sterne caspienne, Sterne royale, Mouette à tête grise, Goéland railleur, etc.
- 4) Patrimoine culturel

Le PNDS est dans un ensemble renfermant deux types de patrimoines qui sont :

Patrimoine matériel : amas coquillier, Diorom boumakg et Koumbeng, Tumulus funéraires, Mauselée (Mina dans la réserve de Fathala), mare du dragon, Dagga Malick, Fromager géant circulaire à Missirah, Cimetière de Mboundiour

Patrimoine immatériel : la tradition folklorique, Contes ou Chants traditionnels, musique et danse traditionnelles, lutte traditionnelle, soirée de lutte simple traditionnelle ou Bakh, plat local, valeurs sociales immatérielles des amas coquillers

2. Statut national et international

L'importance de sa diversité biologique, la présence d'un écosystème particulier qu'est la mangrove et le crédit qu'accorde la Communauté internationale à ce site équilibré et cohérent offrant aux populations locales et à la faune sauvage un des plus intéressants cadres d'échange du Sénégal lui ont valu sa reconnaissance.

- Ainsi, le **17 février 1981**, il a été retenu pour être l'un des plus importants sites témoins de la Réserve de biosphère du delta du Saloum par l'UNESCO alors que, plus tard;
- il a été classé comme zone humide d'importance internationale par la convention de Ramsar en **1984**.
- **En 2008** il forme avec le Nuimi en Gambie le premier site Ramsar transfrontière en Afrique.
- Le delta du Saloum fait également partie des plus belles baies du Monde
- Le désir des autorités en charge de sa gestion est son classement en site du patrimoine mixte (naturel et culturel), mais en **2011** il est reconnu par l'UNESCO dans un grand ensemble du delta du Saloum comme site du patrimoine culturel.

3. Enjeux et actions phares

La diversité des paysages et des écosystèmes particuliers constitue un important enjeu pour la conservation de ce site naturel exceptionnel de par les différentes fonctions qu'il joue.

La beauté esthétique de ses paysages est à l'origine de son appellation de l'« Amazonie du Sénégal ».

Toutefois, une tendance régressive est signalée pour tous les écosystèmes et pour le plus grand nombre des espèces animales et végétales. Celle-ci est du :

- Pressions anthropiques (feux de brousse, coupes abusives d'espèces ligneuses, braconnage, pressions foncières);
- Changements climatiques ayant induit un déficit pluviométrique ;
- Une salinisation terres et des nappes souterraines avec des impacts considérables sur les ressources et les écosystèmes.

La vulnérabilité des écosystèmes au niveau du Delta par rapport aux activités humaines et aux changements climatiques traduit de sérieuses menaces sur l'intégrité de la diversité biologique. Pour faire face à ces menaces, notre mission porte sur la conservation des ressources biologiques et des habitats (aménagement, surveillance et suivi écologique), la valorisation des ressources du parc et la promotion de l'écotourisme etc.